

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

Boîte de 1 flacon de 10 mL, 25 mL, 50 mL, 100 mL, 250 ml ou 500 mL

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

G4 solution injectable
Gentamicine 4%

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) SUBSTANCE(S)

1 ml contient : Substance(s) active(s) :
Gentamicine 40 000 UI
(sous forme de sulfate)
Excipient(s) :
Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)..... 1,30 mg
Parahydroxybenzoate de propyle 0,20 mg
Bisulfite de sodium 0,627 mg

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution injectable

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

Boîte de 1 flacon de 10 mL
Boîte de 1 flacon de 25 mL
Boîte de 1 flacon de 50 mL
Boîte de 1 flacon de 100 mL
Boîte de 1 flacon de 250 mL
Boîte de 1 flacon de 500 mL

5. ESPÈCES CIBLES

Bovins (veaux), chiens et chats.

6. INDICATION(S)

7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Voie intramusculaire ou intraveineuse lente.
Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

Bovins :

Viande et abats : 214 jours.

Lait : en l'absence de temps d'attente pour le lait ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation, en lactation ou en période de tarissement ni chez les futures productrices de lait de consommation dans les 2 mois qui précèdent la mise-bas.

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mois/année}

Après ouverture, utiliser avant :

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

13. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE » ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ECHEANT

A usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans. Respecter les doses prescrites.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Titulaire de l'AMM et fabricant libérateur des lots :
VIRBAC - 1ère avenue 2065 m LID - 06516 Carros

R.M.M. :
VIRBAC France - 13e rue LID - 06517 Carros

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE

Flacon de 10 mL, 25 mL, 50 mL, 100 mL, 250 mL ou 500 mL

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

G4 solution injectable
Gentamicine 4%

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) SUBSTANCE(S)

1 ml contient : Substance(s) active(s) :
Gentamicine 40 000 UI
(sous forme de sulfate)
Excipient(s) :
Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)..... 1,30 mg
Parahydroxybenzoate de propyle 0,20 mg
Bisulfite de sodium 0,627 mg

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution injectable

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

Flacon de 10 mL
Flacon de 25 mL
Flacon de 50 mL
Flacon de 100 mL
Flacon de 250 mL
Flacon de 500 mL

5. ESPÈCES CIBLES

Bovins (veaux), chiens et chats.

6. INDICATION(S)

7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Voie intramusculaire ou intraveineuse lente.

8. TEMPS D'ATTENTE

Bovins :
Viande et abats : 214 jours.

Lait : en l'absence de temps d'attente pour le lait ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation, en lactation ou en période de tarissement ni chez les futures productrices de lait de consommation dans les 2 mois qui précèdent la mise-bas.

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mois/année}

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

13. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE » ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ECHEANT

A usage vétérinaire

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Titulaire de l'AMM :

VIRBAC - 1ère avenue 2065 m LID - 06516 Carros

R.M.M. :

VIRBAC France - 13e rue LID - 06517 Carros

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

AMM N° FR/V/0302689 6/1986

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}